



Parti socialiste  
Trois-Chêne

## **Communiqué de presse**

**Les TSHM sont-ils remis  
en question à Thônex ?**



**Diego Alan Esteban**

Président PS Trois-Chêne  
079 833 73 70

**Philippe Noël**

Chef de groupe, Vivre à Thônex - Les Verts  
079 202 14 01

**Joseph Camuglia**

Chef de groupe, Gauche sociale

**Martin Germann**

Président des Verts de Thônex

Thônex, le 4 octobre 2015

**Durant la séance du Conseil municipal du mercredi 30 septembre 2015, le Conseil administratif thônésien a annoncé sa volonté de résilier la convention liant la commune à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), portant sur l'engagement de Travailleurs sociaux hors-murs (TSHM). Cette décision unilatérale suscite notre plus vive inquiétude quant à la politique sociale que compte mener la commune de Thônex dans les années à venir.**

Les TSHM effectuent depuis plusieurs années dans la commune de Thônex un important travail de repérage des jeunes en situation de marginalisation. Ils organisent également un certain nombre d'activités d'accompagnement de ces jeunes, afin de les amener à revenir dans le giron de la société. Leur travail, qui nécessite un suivi régulier à long terme des jeunes en difficulté, est vital à plusieurs titres. Il en ressort que le rôle des TSHM est indispensable à la cohésion sociale dans la commune.

Le Conseil administratif est visiblement insatisfait de sa relation avec la FASe, de même que du travail des TSHM. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de cette volonté de résiliation lourde de conséquences, non seulement à l'intérieur de la commune, mais également dans la région des Trois-Chêne, en raison de la collaboration existante entre les communes de Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries.

Il est primordial que l'avenir des TSHM à Thônex puisse bénéficier d'un débat public, vu l'importance de leur travail de terrain tel qu'observé à ce jour. Il serait dangereux que le Conseil administratif résilie la convention avec la FASe sans définir au préalable, en concertation avec le Conseil municipal, les conditions dans lesquelles le travail des TSHM pourra être assuré. Nos deux groupes invitent le Conseil administratif à informer le Conseil municipal sur la situation et à faire état des solutions qu'il envisage, en permettant au Conseil municipal de se déterminer à leur sujet.